

En raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 qui s'est répandue au Canada et à l'ensemble, des activités économiques du pays sont présentement affectées. Les conditions liées à la pandémie évoluent rapidement et les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des mesures d'urgence afin de mitiger la propagation du virus et de protéger la population. Des mesures ont été prises par la santé publique afin de pratiquer la distanciation sociale et le confinement des gens pour une période indéterminée. Conformément aux directives du ministère des Affaires municipales, nous tenons la séance du conseil à huis clos.

Province de Québec Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 8 mars 2021 à 19 h 30* par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

EST ABSENT : *Steeve Desmarais*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-03-096

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2021 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;

LÉGISLATION

07. Responsabilités des membres du conseil – Modification concernant la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. Personnel administratif – Remplacement congé de maternité ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

09. Système de surveillance – Autorisation de paiement ;

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

10. Glissement de terrain – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

VOIRIE MUNICIPALE

11. Réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat ;
12. Avis de motion – Règlement no. 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière ;
13. Balayage des rues, secteurs Pierreville et Notre-Dame – Autorisation des travaux ;

14. Gestion des actifs municipaux – Autorisation de paiement à l’entreprise Groupe TB Maestro ;

HYGIÈNE DU MILIEU

15. Abat-poussière – Autorisation d’achat ;
16. Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Autorisation de paiement pour l’acquisition d’immobilisation ;
17. Usine d’épuration des eaux usées – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

18. Hôtel Traversy – Autorisation de paiement pour le suivi des ordonnances de la Cour ;
19. Avis de motion – Règlement no. 219-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier les grilles de spécifications de l’annexe 4 ;
20. Parc industriel – Prolongation de délai de construction ;

LOISIRS ET CULTURE

21. Agente aux loisirs et à la vie communautaire – Congé sans solde ;
22. Panneau d’affichage numérique – Autorisation de paiement ;
23. Concours de la relâche – Octroi d’un montant pour remise de prix ;
24. Camp de jour – Octroi de contrat et autorisation de paiement ;
25. Fondation santé Bécancour-Nicolet-Yamaska – Autorisation de participation à la 7^e édition d’activité-bénéfice annuelle ;
26. Vente de garage – Dates retenues pour l’année 2021 ;
27. Résolution d’appui – La campagne *Vers des collectivités durables* ;
28. Vélo sur la rivière – Changement de responsabilité ;

-
29. Affaires diverses ;
 30. Documents déposés ;
 31. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 32. Période de questions ;
 33. Levée de l’assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 février 2021, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-097

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 8 février 2021 et d’en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 15 février 2021, la secrétaire d’assemblée est dispensée d’en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-098

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 15 février 2021 et d’en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 5 mars 2021 ;

2021-03-099
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2021.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	8077	Revenu Québec - Sommaire des retenues & cotisations	3.42 \$
Sous-total des factures déjà payées			3.42 \$

Kilométrage, dépense payé avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacements du mois de février 2021	7.00 \$
2		Manon Ricard - Déplacements de février 2021	40.39 \$
3		Sylvain Bardier - Cellulaire du mois de janvier 2021	60.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			107.39 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Téléphone du mois de janvier 2021	1 356.93 \$
2		Hydro-Québec - Électricité du 12 janvier 2021	5 793.17 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. du mois de février 2021	8 353.05 \$
4		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. du mois de février 2021	3 311.01 \$
5		RREMQ - Remise régime de retraite du mois de février 2021	3 051.80 \$
6		Sogetel - Service Internet du mois de février 2021	18.34 \$
7		Téelus Mobilité - Cellulaire maire, dg, municipalité du 11/01/2021 au 10/02/2021	82.07 \$
8		Visa Desjardins - Zoom, Itunes, Micorsoft	116.46 \$
9		Gestion Écono Plus inc. - Frais mensuel GPS	40.24 \$
Sous-total des factures déjà payées			22 123.07 \$

Fournisseurs 2020

1	8090	Petite caisse - Liqueurs, enveloppes	39.50 \$
2	8092	M.R.C. Nicole-Yamaska - Service d'inspection, Service d'incendie 2020	968.70 \$
3	8095	Postes Canada - Frais communiqué guignolée et réalisations 2020	309.95 \$
Sous-total des factures à payer			1 318.15 \$

Fournisseurs 2021

1	8078	Agritex - Changement d'huile du tracteur 681 hrs	56.67 \$
2	8079	Boisvert Lyne: Déplacements; St-Perpétue, bureau poste lettre recommandé, Caisse	27.50 \$
3	8080	Buropro - Photocopies du mois de février 2021	1 156.52 \$
4	8081	Dépanneur Pierreville - Essence camions du mois de février 2021	254.40 \$
5	8082/8083	Entreprises M & G Gamelin inc. (Ultramar) - Diesel tracteur du mois de février 2021	206.12 \$
6	8084	Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de janvier 2021	40.00 \$
7	8085	Hamel Caroline - Subvention Hockey (Déyan Gauthier)	132.57 \$
8	8086	Hamel Caroline - Subvention Hockey (Maily Gauthier)	156.79 \$
9	8087	Groupe Infoplus - Switch HPE 1420	65.52 \$
10	8088	Les 2 Rives - Affichage appel d'offre rang Du Haut-De-La-Rivière	321.01 \$
11	8089	Les Entreprises Bergeron 2009 inc. - 5/6 versement déneigement	35 018.14 \$

12	8090	Petite Caisse - Timbres, eau, essuie-tout, support à essuie-tout, ruban danger	172.15 \$
13	8091	Mégaburo - Boîte, chemises, onglets, relieur, protèges feuilles,	474.96 \$
14	8093	Quadiant Canada Ltée. - Achat de timbres	4 000.00 \$
15	8094	Patrick Morin - Peinture à plancher gris, pinceau, manchon	268.60 \$
16	8095	Postes Canada - Communiqués	157.61 \$
17	8096	Services de sécurité ADT Canada inc. - Télésurveillance vol	516.15 \$
18	8097	Publilux inc. - Inscription annuelle au LienMunicipal.com	57.43 \$
19	8098	Huot - U en acier pour boîte de service	48.76 \$
20	8099	Régie IAEP Bas Saint-François - 2 pompes d'oseuses	3 388.94 \$
21	8100	R.G.M.R. Bas Saint-François - 3/12 versements quote-part 2021	19 464.38 \$
22	8101	SEAO - Appel d'offre pour le rang Du Haut-De-La-Rivière	56.73 \$
23	8102	Infotech - Comptes de taxes 2021	454.15 \$
24	8103	ADN Communication - Alertes municipales février 2021	52.66 \$
25	8104	Sébastien Thivierge, ing. - Lettre de suivi dossier Hôtel de ville	540.00 \$
26	8105	Gamelin Yvon - 2-3/5 Déneigement stationnement Métro + centre Communautaire	2 948.78 \$
27	8106	Cyr Système inc. - Bascule double seuil MCR	1 082.10 \$
Sous-total des factures à payer			71 118.64 \$

Total des factures du mois	93 352.52 \$
-----------------------------------	---------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

LÉGISLATION

07. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL – Modification concernant la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021, la résolution no. 2021-01-006 attribuant la responsabilité des membres du conseil à divers comités a été adoptée ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2021-02-069 modifiait les responsabilités des membres du conseil au niveau de la Régie d'incendie de Pierreville/Saint-François-du-Lac ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées concernant les membres responsables de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-100

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de nommer la conseillère madame Nathalie Traversy, en remplacement du conseiller, monsieur Jimmy Descôteaux sur le comité de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François, et nommer la mairesse par intérim, madame Ginette Nadeau, en remplacement du conseiller, monsieur Steeve Desmarais, sur le même comité.

QUE la conseillère, madame Marie-Pier Guévin-Michaud agira à titre de substitut pour ledit comité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

08. PERSONNEL ADMINISTRATIF – Remplacement congé de maternité

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe aux communications, madame Manon Ricard quittera ses fonctions le 21 mai 2021 pour un congé de maternité pour une période d'un an ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre la continuité des tâches relativement à ce poste, il faut embaucher le personnel nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-101

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher mesdames Claire Roy et Lyne Bertrand, au poste d'adjointe aux communications en remplacement de madame Manon Ricard.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

09. SYSTÈME DE SURVEILLANCE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a autorisé l'achat d'un nouveau système de surveillance par caméra pour les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du garage municipal et des étangs aérés par le biais de la résolution 2020-06-200 ;

CONSIDÉRANT QUE selon les factures reçues par l'entreprise mandatée, soit Alarme et contrôle d'accès Alliance inc., les coûts se détaillent ainsi :

<i>Hôtel de ville</i>	$\pm 15\,076,60$ \$ (taxes en sus)
<i>Garage municipal</i>	$\pm 2\,245,50$ \$ (taxes en sus)
<i>Étangs aérés</i>	$\pm 2\,573,50$ \$ (taxes en sus)

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-102

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures pour l'installation et l'achat d'un système de surveillance par caméra pour les bâtiments mentionnés précédemment par l'entreprise Alarme et contrôle d'accès Alliance inc. pour une somme de $\pm 23\,192,60$ \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Caméra » 03 310 01 011

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

10. GLISSEMENT DE TERRAIN – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été mandaté dans le dossier des travaux de stabilisation du premier glissement de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 19 février 2021, la facture des honoraires pour les services professionnels de génie de la FQM au 31 janvier 2021 se détaillant ainsi :

Monsieur Marc-André Harnois au tarif horaire de 99,92 \$ pour un total de 4,75 heures de travail ;

Monsieur Mathieu Gingras au tarif horaire de 84,63 \$ pour un total de 2 heures de travail ;

2021-03-103
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des honoraires du service de génie de la FQM, pour une somme de ± 643,88 \$ (taxes en sus) pour la gestion de projet et le soutien à la gestion contractuelle, dans le cadre des travaux de stabilisation du glissement de terrain sur le rang de l'Île.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

11. RÉHABILITATION DU RANG DU HAUT-DE-LA-RIVIÈRE – Prise en considération des soumissions reçues et octroi de contrat

CONSIDÉRANT QUE le 22 janvier 2021, la Municipalité a publié, par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), un avis d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la publication d'un avis public d'appel d'offres dans la parution du 2 février 2021 du journal *Les 2 Rives*, conformément à l'article 935 du Code municipal du Québec (C-27.1) ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions reçues a eu lieu le 19 février 2021 à 11 h à l'Hôtel de Ville de Pierreville, soit au 26, rue Ally ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

<i>Sintra inc.</i>	<i>1 823 372,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Construction et pavage Boisvert inc.</i>	<i>2 056 672,30 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Alide Bergeron et Fils ltée</i>	<i>2 068 865,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Maskimo Construction inc.</i>	<i>2 171 519,00 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Danis Construction inc.</i>	<i>2 185 518,59 \$ (taxes en sus)</i>
<i>R. Guilbault Construction inc.</i>	<i>2 218 490,96 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Excavations Gagnon et Frères inc.</i>	<i>2 252 663,62 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Construction et pavage Portneuf</i>	<i>2 267 598,52 \$ (taxes en sus)</i>
<i>Groupe Gagné Construction inc.</i>	<i>2 550 602,31 \$ (taxes en sus)</i>

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée au dossier, GéniciCité a procédé à l'analyse des soumissions reçues et que celle-ci recommande d'octroyer le contrat à la plus basse soumission conforme, soit celle reçue de la compagnie *Sintra inc.*, laquelle est d'une somme de 1 823 372,00 \$ (taxes en sus)

2021-03-104
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner les recommandations de la firme GéniciCité et d'octroyer le contrat pour la

réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière à l'entreprise Sintra inc. au montant soumis de ± 1 823 372,00 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection rg du Haut-de-la-Rivière » 03 310 00 026

12. AVIS DE MOTION – Règlement no. 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang du Haut-de-la-Rivière

2021-03-105

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par *Michel Bélisle*, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang Haut-de-la-Rivière* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 218-2021 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 201 460 \$ pour la réfection du rang Haut-de-la-Rivière* est déposé et une copie est jointe en annexe au présent avis.

13. BALAYAGE DES RUES, SECTEURS PIERREVILLE ET NOTRE-DAME – Autorisation des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder au balayage et au nettoyage printanier des rues dans les secteurs Pierreville et Notre-Dame ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-106

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat de balayage et de nettoyage des rues dans les secteurs de Pierreville et Notre-Dame à l'entreprise Clément Forcier au taux horaire de 171 \$/heure, et ce, excluant la surcharge de carburant, soit au même taux qu'en 2020 ;

QUE le montant total des travaux ne devra pas excéder la somme de 5 000 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Balayage des rues » 02 320 03 521

14. GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX – Autorisation de paiement à l'entreprise Groupe TB Maestro

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe TB Maestro a été mandatée par le biais de la résolution no. 2020-12-462, afin de procéder à l'évaluation physique des bâtiments municipaux de la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu un document détaillé concernant les bâtiments appartenant à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-107

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de l'entreprise Groupe TB Maestro au montant de ± 13 000 \$ (taxes en sus) pour l'évaluation physique des bâtiments municipaux.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gestion des actifs municipaux » 02 413 00 444

HYGIÈNE DU MILIEU

15. ABAT-POUSSIÈRE – Autorisation d’achat

CONSIDÉRANT QUE lorsqu’un véhicule circule sur les routes non pavées de notre municipalité, soit la rue Lefebvre et le chemin longeant le bord de l’eau devant l’Hôtel de Ville, il y a beaucoup de poussières qui se répandent et incommode les résidents et les plaisanciers ;

CONSIDÉRANT QUE pour remédier à ce problème, il faut procéder à l’épandage de chlorure de calcium liquide 35 %, de l’abat-poussière ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-108

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, de procéder à l’achat et à l’épandage d’abat-poussière pour la rue Lefebvre, ainsi que le chemin longeant le bord de l’eau devant l’Hôtel de Ville, pour la somme de ± 1 359,60 \$ (taxes en sus) pour 1 618 litres de chlorure de calcium 35 % en vrac liquide à l’entreprise SOMAVRAC de Trois-Rivières.

QUE la somme représente un montant de ± 582,33 \$ (taxes en sus) pour la rue Lefebvre, soit 693 litres, ainsi qu’un montant de ± 777,27 \$ (taxes en sus) pour le bord de l’eau, soit 925 litres.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « E/R – Chemins – Ens. Pierreville » 02 320 00 521 et « E/R Bord de l’eau – rues » 02 701 41 521

16. RÉGIE INTERMUNICIPALE D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Autorisation de paiement pour l’acquisition d’immobilisation

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-Saint-François a procédé à l’achat de deux pompes doseuses d’une somme de ± 5 678,00 \$ (taxes en sus) à l’entreprise Chem Action ;

CONSIDÉRANT QUE ladite régie doit refacturer cet achat aux municipalités participantes selon la capacité maximale de consommation de chacune des parties à l’entente, compte tenu du potentiel d’utilisation des biens et services visés, se détaillant ainsi :

Municipalité de Pierreville, 56,85 %, soit un montant de ± 3 388,94 \$

Municipalité de Saint-François-du-Lac, 35,98 %, soit un montant de ± 2 144,84 \$

Communauté d’Odanak, 7,17 %, soit un montant de 427,42 \$

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-109

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de la refacturation de la Régie intermunicipale d’alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour l’acquisition d’immobilisation d’une somme de ± 3 388,94 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Contribution immo. – Régie d’eau » 02 413 01 951

17. USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – Secteur Notre-Dame – Autorisation de paiement à monsieur Marc-André Harnois et son service de génie de la Fédération québécoise des municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté monsieur Marc-André Harnois, ingénieur à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), par le biais de la résolution no. 2018-01-007 pour la gestion du projet de la mise aux normes de la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facture des honoraires professionnels de monsieur Harnois et son service pour la gestion du projet et le soutien technique en date du 31 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture représente 7,25 heures de travail sur le projet au tarif horaire de 99,92 \$;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-110

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de la FQM, pour le temps travaillé de monsieur Marc-André Harnois et son service de génie aux tarifs mentionnés ci-haut, pour une somme de ± 724,42 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme sera déboursée par les résidents qui sont connectés à la station d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

18. HÔTEL TRAVERSY – Autorisation de paiement pour le suivi des ordonnances de la Cour

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur en structure, monsieur Sébastien Thivierge a été mandaté par le biais de la résolution no. 2021-01-051, afin de procéder au suivi des ordonnances de la Cour, selon le jugement dans le dossier concernant la sécurité du bâtiment de l'Hôtel Traversy ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Thivierge a visité à deux reprises ledit bâtiment afin d'effectuer les suivis demandés ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-111

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture de monsieur Sébastien Thivierge, ingénieur en structure, pour la somme de ± 540 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Dossier Hôtel Traversy » 02 690 00 419

19. AVIS DE MOTION – Règlement no. 219-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017, visant à modifier les grilles de spécifications de l'annexe 4

2021-03-112

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Nathalie Traversy* lors d'une prochaine séance sera adopté le *règlement 219-2021, règlement modifiant le règlement de zonage 160-2017 visant à modifier les grilles des spécifications pour les zones V-01, V-02, V-03, V-04, V-05, H-20, H-21 et H-22, afin de ne plus autoriser le Groupe Habitation V (H5).*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

20. PARC INDUSTRIEL – Prolongation de délai de construction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de l'entreprise Groupe 132, concernant leur intérêt dans l'achat du lot no. 5 745 140, appartenant à l'entreprise 9226-5545 Québec inc. situé dans le parc industriel de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot a été acheté à la Municipalité le 5 juillet 2018 par l'entreprise 9226-5545 Québec inc. ;

CONSIDÉRANT QU'il est fait mention à l'acte de vente que l'acquéreur devra construire sur ledit lot, dans un délai de cinq (5) ans à compter de la signature de l'acte de vente, un bâtiment conforme au règlement de construction de la Municipalité d'une superficie de trois mille pieds carrés (3000 pi²) ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a toujours pas de construction d'entamée sur ledit lot, et qu'il reste deux ans, selon l'acte de vente, pour se rendre conforme à la construction d'un bâtiment de 3 000 pieds carrés ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe 132 a un intérêt dans l'achat du lot no. 5 745 140 afin d'y aménager un écocentre, dont la Municipalité a autorisé le projet par le biais de la résolution no. 2018-05-127 ;

CONSIDÉRANT QU'afin de réaliser ce projet, le Groupe 132 débutera en effectuant les infrastructures, soit la fondation et l'implantation sur le sol, à compter de la signature de l'acte d'acquisition du terrain, l'entreprise aura 3 ans pour installer une structure afin de faciliter la supervision des activités de l'écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Groupe 132 demande à la Municipalité de Pierreville une prolongation de délai pour la construction de la structure jusqu'à un délai maximal de trois (3) ans calculés à compter de la date où le Groupe 132 signera le contrat notarié d'acquisition du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe 132 s'engage à signer le contrat d'achat du terrain dans un délai maximal de trente (30) jours à compter de la date de l'obtention de ladite autorisation ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-113

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquiescer à la demande de l'entreprise Groupe 132, et de lui donner trois (3) ans à partir de la date du contrat notarié pour le projet de création d'un écocentre avec un bâtiment de 3 000 pieds carrés dans le parc industriel sur le lot no. 5 745 140.

LOISIRS ET CULTURE

21. AGENTE AUX LOISIRS ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE – Congé sans solde

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville a reçu une demande de la part de madame Josée Bussières, agente aux loisirs et à la vie communautaire, le 1^{er} mars 2021, afin de soumettre une demande de congé sans solde pour une période de cinq (5) mois à compter du 4 avril prochain, et ce, jusqu'au 7 septembre 2021 afin de réaliser son stage de fin d'études ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-114

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de madame Josée Bussières et lui permettre un arrêt sans solde pour la période du 4 avril au 7 septembre 2021.

22. PANNEAU D’AFFICHAGE NUMÉRIQUE – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le présent conseil a autorisé l'achat d'un panneau d'affichage numérique, par le biais de la résolution no. 2020-11-410, à l'entreprise Lumicom ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat effectué était un projet clé en main et que le panneau n'est toujours pas fonctionnel, et ce, dû à une mauvaise information qui lui avait été communiquée par le responsable du projet, à l'effet que l'alimentation électrique dans le poteau du jeu de pétanque était suffisante ;

CONSIDÉRANT QU'il faudra prévoir des travaux d'excavation pour l'alimentation électrique de ce panneau, ainsi que de recourir aux services d'un entrepreneur électricien ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-03-115

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une partie de la facture de l'entreprise Lumicom, soit un montant de ± 60 000 \$ (taxes en sus) ;

QUE le solde de la facture soit payé lorsque le panneau sera complètement fonctionnel.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Enseigne » 03 310 00 032

23. CONCOURS DE LA RELÂCHE – Octroi d'un montant pour remise de prix

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs de Pierreville, représenté par madame Josée Bussières, agente en loisirs et à la vie communautaire, a organisé un concours durant la semaine de relâche invitant les citoyens à faire parvenir des photos de leurs créations en neige ou en glace ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu cinq (5) participants à ce concours, et qu'il y avait cinq (5) prix à attribuer pour le tirage au sort, donc tous les participants ont reçu un prix ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Junior Jutras, propriétaire de la Bouffe à Junior a offert une commandite de 80 \$ pour trois (3) de ces prix ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat de deux (2) cartes cadeaux d'une valeur de 50 \$ chacune à la boutique Sport Expert ;

2021-03-116

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le paiement de 100 \$ pour l'achat des cartes cadeaux dans le cadre du concours de la semaine de relâche.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Comité des loisirs » 02 701 92 990

24. CAMP DE JOUR – Octroi de contrat et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Saint-François-du-Lac a déposé une offre pour planifier, organiser et coordonner un camp de jour pour l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville trouve important d'offrir un camp de jour abordable afin de combler les besoins et les attentes des familles de notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'assurera du respect des mesures d'hygiène en place lors de la période d'activités ;

2021-03-117

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat du camp de jour 2021 au comité des loisirs de Saint-François-du-Lac afin que ces organisateurs planifient, organisent et coordonnent les activités du camp de jour, le tout en conformité au montant de 9 500 \$;

QUE le comité aura la responsabilité du recrutement des animateurs, de la formation de ces derniers, du suivi des activités et de la gérance des inscriptions ;

QUE la Municipalité procèdera au paiement en un seul versement dû le 15 juin 2021.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Camp de jour – Dépense » 02 701 53 690

25. FONDATION SANTÉ BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA – Autorisation de participation à la 7^e édition d'activité-bénéfice annuelle

CONSIDÉRANT QUE la fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska a invité les membres de ce conseil à participer à la 7^e édition de son activité-bénéfice annuelle, sous le thème, « *Tous ensemble, chacun chez soi* », sous la présidence d'honneur de monsieur Michel Rheault, copropriétaire du Centre agricole Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité consiste à une soirée festive virtuelle, où un délicieux souper quatre services concoctés par le Galoto, cuisine gourmande et authentique de Nicolet, sera livré aux participants dans un point de chute, au coût de 260 \$ pour deux personnes ;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette soirée, un concert privé avec un répertoire jazzyrockmantic de Madame Marie-Pier Descôteaux et monsieur Georges Allyson sera offert ;

2021-03-118

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la conseillère, madame Nathalie Traversy à participer à cette soirée du 17 avril prochain, et ainsi autoriser le paiement d'un montant de 130 \$;

QU'un montant de 130 \$ sera remboursé à la Municipalité par madame Traversy afin de payer le repas de son conjoint qui participera aussi à cette soirée.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réception élus » 02 110 00 493

26. VENTE DE GARAGE – Dates retenues pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 01-2002 concernant les ventes de garage stipule que le conseil doit statuer par résolution sur les dates retenues pour les ventes de garage ;

2021-03-119

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que les dates suivantes soient retenues pour les ventes de garage pour l'année 2021 soit les 22, 23 et 24 mai, ainsi que les 4, 5 et 6 septembre.

27. RÉOLUTION D'APPUI – La campagne *Vers des collectivités durables*

CONSIDÉRANT QUE les populations sous-bancarisées et non bancarisées ont un urgent besoin d'avoir accès à des services bancaires, car des milliers de villages et de municipalités rurales n'ont aucune succursale bancaire et plus de 900 municipalités ont exprimé leur appui pour la mise en place d'une banque postale ;

CONSIDÉRANT QUE, au Canada, des milliers de personnes n'ont pas accès à Internet haute vitesse, et que le gouvernement fédéral promet depuis longtemps d'intervenir afin de leur donner accès à un service à large bande ;

CONSIDÉRANT QUE des mesures doivent être prises sans délai pour mettre en place un solide réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

CONSIDÉRANT QUE, pour atteindre les cibles de 2050 en matière de neutralité carbone, Postes Canada doit fortement accélérer l'électrification de son parc de véhicules ;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de poste, dont le réseau couvre l'ensemble du pays, sont en mesure de fournir une vaste gamme de services à la manière de carrefours communautaires ;

CONSIDÉRANT QUE les facteurs et factrices de Postes Canada, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, sont en mesure de fournir un service de vigilance auprès des personnes vulnérables afin qu'elles puissent demeurer chez elles le plus longtemps possible ;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada est tenue de faire sa part pour mettre en place une relance après-pandémie qui soit juste ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport intitulé *La voie à suivre pour Postes Canada*, déposé dans le cadre de l'examen du service postal public, mené

en 2016 par le gouvernement fédéral, recommande que Postes Canada diversifie ses services et qu'elle les adapte aux besoins de la population, qui sont en constante évolution ;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), grâce à sa campagne *Vers des collectivités durables*, propose une vision du service postal à l'ère numérique et post-carbone qui apporte des solutions à ces besoins, et bien davantage ;

2021-03-120

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, la Municipalité de Pierreville appuie la campagne *Vers des collectivités durables* et écrit à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement, l'honorable Anita Anand, pour lui faire part des raisons qui justifient son appui et y joint une copie de la présente résolution.

28. VÉLO SUR LA RIVIÈRE – Changement de responsabilité

CONSIDÉRANT QUE le service de ponton « Vélo sur la rivière » existe depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2007, ce service est sous la responsabilité de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, et que celle-ci a fait une demande afin de ne plus avoir cette responsabilité ;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté d'Odanak a manifesté son intérêt à prendre en charge le service ;

2021-03-121

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'acquiescer au changement de responsabilité pour le service de ponton « Vélo sur la rivière » et de nommer la Communauté d'Odanak responsable de ce service jusqu'à nouvel ordre, et ce, à partir de la saison 2021.

29. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

30. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **DÉPUTÉ DONALD MARTEL** – Courriel octroyant une aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'Action bénévole ;
2. **ENVIRONOR** – Rapport de suivi – Visite du 10 décembre 2020 ;
3. **FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC** – Lettre de suivi concernant la dénonciation de propos inacceptables et de menaces de la part d'un citoyen à la fondation concernant le Programme pêche en herbe ;
4. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC** – Lettre octroyant une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local pour le projet de réfection du rang du Haut-de-la-Rivière et réhabilitation de 13 ponceaux ;
5. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la

séance régulière du 10 décembre 2020 – Prévision budgétaire pour l'année 2021 – Calendrier des séances régulières pour l'année 2021 – Ordre du jour pour la prochaine séance du 15 février 2021 ;

31. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle ainsi que madame la mairesse par intérim, Ginette Nadeau font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos due à la pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19), il n'y a aucune période de questions.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-03-122

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 44.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière